Aix-en-Provence 3

La gestion du patrimoine en débat

La chambre régionale des comptes a pointé "des errements" dans trois cessions immobilières organisées par la Ville

e moment n'est jamais très agréable. Informer le conseil municipal des conclusions de la chambre régionale des comptes, et de ses recommandations, nécessite humilises recommandations, nécessite humili-té face aux erreurs pointées et sang-froid pour répondre aux attaques attendues de l'opposition. En l'absence de Maryse Joissains, retenue à la Région hier (voir page 2), c'est son premier ad-joint, Gérard Bramoullé, délégué aux fi-nances, qui s'y est collé presque de gaie-té de cœur.

"La vérification des comptes n'a pas ré-

vélé d'anomalies majeures, claironne-t-il en préambule du compte ren-du du contrôle de la gestion de la com-mune des exercices 2009 à 2015. *Les re*marques concernent surtout les ressources humaines. Le rapport n'est pas sévère." "Pas sévère?, manque de s'étrangler Hervé Guerrera du Partit Occitan. Elle parle d'errements!"

Les magistrats ont en effet buté sur trois ventes immobilières réalisées par la Ville ces dernières années: l'Hôtel de Caumont, le bâtiment de l'ancien office de tourisme et la cession réalisée à titre gratuit à l'Etat d'une partie des locaux de l'IEP (Institut d'études politiques, Ndlr). Sur ce dernier point, "*la cession a* généré pour la commune un coût de 1,5 M€ qui n'avait pas été initialement prévu", relève la Chambre. "L'Etat nous a obligés à cette vente!", coupe court Gérard Bramoullé.

Pour l'Hôtel de Caumont, les justifications sont plus embarrassées. Les magis-trats rappellent que dans le cadre de cette vente, la Ville a réalisé "un mon-tage risqué". Soit une avance de trésoreage ristata: One thick arrived the soft-rie d'1,7 M€ à l'acquéreur afin qu'il réa-lise un ravalement des façades du bâti-ment. Par la suite, les choses se sont compliquées. L'acquéreur, Culture Es-







Edouard Baldo (PS), Gérard Bramoullé, premier adjoint LR, Alexandre Gallèse, adjoint LR à l'urbanisme et Hervé Guerrera, /PHOTOS PATRICK NOSETTO Point final.' Partit Occitan, hier lors du conseil municipal.



paces, a contesté la somme due à la Ville avant de parvenir à un accord sur un montant réglé en trois annuités. "Or, ob-servent les magistrats, l'avance de tréso-rerie faite par la Ville est donc prolongée

rerie faite par la Ville est donc prolongée et la somme ne couvre pas l'integralité de ses débours."

"Un cadeau de quelque 800 000 € d'argent public fait à Culture Espaces", grince Hervé Guerrera. "Je ne souhaite pas qu'on prolonge ce débat qui est idéologique, ente d'esquiver Gérard Bramoullé. Hervé ne supporte pas l'aliénation du bien public..." "Mais la Chambre parle d"errements", insiste l'opposant. "Ce n'est pas une illégalité, c'est un choix politique!", assène le premier adjoint. Sauf que d'après les magistrats, sur l'une de ces trois cessions "litigieuses", l'ancien bâtiment de l'office de gieuses", l'ancien bâtiment de l'office de tourisme, les règles de mises en concur-rence n'ont pas été respectées. "Le déplacement de l'office s'est accom-

pagné de la cession à un tiers de l'ancien bâtiment qui s'est soldé par sa démoli-tion totale avant d'y ériger un nouvel édi-fice à usage commercial alors même que l'annel à candidatures indiauait claire ment que le nouveau projet devrait pré-server l'intégrité du bâtiment", notent-ils. Et d'ajouter, ironiques: L'écart entre les attentes initialement af "L'écart entre les attentes initialement affichées et le projet finalement réalisé (l'Apple Store, propriété de Stéphane Groscolas, puissant patron de GCH, Ndlr) ne peut intégralement s'expliquer par l'évolution de la réglementation visant à prévenir les risques sismiques."
"La façon dont on a attribué le marché de l'office de tourisme est illégale, accuse Lergues August (Scotér éviel). On au Jacques Agopian (Société civile). On au-rait pu écouter nos observations à l'époque. La Chambre confirme qu'il y a à dire sur la procédure de désignation.

Laetitia SARIROGLOU

Des doutes sur le transfert de compétences et des réserves sur la gestion des agents

UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES QUI LAISSE À DÉSIRER
Onze recommandations sur treize concernent les ressources humaines. Si la CRC relève que "la Villa a matirisé ses effectifs", elle émet une série de réserves sur leur gestion. "Recours abusifs aux emplois saisonniers, occasionnels et de remplacement (n'ès de 920 para, d'urée légale du travail ment (près de 970 par an), durée légale du travail des agents pas respectée (1 552,5 heures par an au lieu de 1607), octroi de cinq jours chômés en l'ab-sence de toute délibération en conseil municipal auxquels s'ajoutent des jours d'ancienneté...", listent les magistrats avant de dresser l'addition: "le coût annuel de cet avantage irrégulier consenti aux agents est évalué au minimum à 2,4 Me". En revanche, ils n'hésitent pas à effectuer des heures supplémentaires, "qui ne sont pas contrôlées par un système automatisé, contrairement à ce que prévoit la réglementation". "Le coût des heures supplémentaires s'est élevé, en 2014, à 16 Mé alors même au la duré du travail des auxauels s'ajoutent des jours d'ancienneté. neures suppieneurues es evece, en 2014, ut. 1,6 Mc alors même que la durée du travail des agents municipaux est inférieure à la durée légale", s'étonnent les magistrats en pointant par ailleurs "un régime indemnitaire peu lisible." La CRC recommande donc à la Ville de "mettre fin à travelle de la commande donc à la Ville de "mettre fin à des la commande donc à la Ville de "mettre fin à des la commande donc à la Ville de "mettre fin à des la commande donc à la Ville de "mettre fin à des la commande de la command l'attribution des deux jours d'ancienneté", "d'adopter un temps de travail conforme à la du-rée légale annuelle", "de réduire le volume d'heures supplémentaires et de mettre en place un système automatisé de contrôle".

"Je suis très favorable au rapport des magistrats de la chambre régionale des comptes mais il y a des moments où l'on a besoin d'un peu de souplesse. Les deux jours d'ancienneté sont histo-riques, plaide Gérard Bramoullé. La recomman-dation de suppression est tombée comme une guillotine. Il faut y aller doucement. Sinon tout le monde va démissionner, comme le chef d'État-Major des armées." Concernant les emplois saison-niers, le premier adjoint regrette que "les magis-trats aient une vision très parisieme, très centrali-sée". "Ce n'est pas le principe de ces recrutements aui pose problème, rectifie Lucien-Alexandre Castronovo (société civile). *Mais plutôt le volume...*

DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES "PEU CONVAINCANTS"

Bien décidée à ne pas laisser filer "ses ri-chesses" dans la besace métropolitaine, Maryse Joissains avait opté, dès 2015, pour un retour de certains équipements sportifs ou culturels (Musée Granet et GTP) dans le patrimoine commu-nal alors qu'ils étaient gérés par le conseil com-munautaire. "S'ils présentaient par leur objet une



La vente des parkings aixois à la Semepa n'est toujours pas tranchée. / PHOTO CYRIL SOLLIER

certaine cohérence, ces retours paraissent fondés sur des motifs très généraux et peu convaincants, note la CRC. Dès lors, au regard du calendrier des opérations, il paraît clair que l'objectif premier de ces retours était d'éviter que la Métropole ne récu père des équipements que la VIIIe d'Aix juge d'im-portance majeure pour son image ou indispen-sable à la maîtrise de sa politique culturelle." "Ce n'est pas exact, rétorque Gérard Bramoullé. Il y a aussi des enjeux budgétaires et fiscaux!

aussi des enjeux budgétaires et fiscaux!"
Le constat des magistrats est identique sur la vente des parkings à la Semepa, la société d'économie mixte qui en assurait jusqu'ici la gestion par délégation de service public. "La réalisation de cette opération devait également permettre à la commune d'encaisser 65 M€ de recettes nettes mais pouvait priver la Métropole des moyens d'exercer sur le territoire aixois une compétence que la loi lui a pourtant attribuée. L'exérction de que la loi lui a pourtant attribuée. L'exécution de cette opération est pour l'heure suspendue à la suite d'une décision du juge des référés du tribu-nal administratif de Marseille", rappellent-ils. nat administratif de Marseille", rappellent-ils. "Nous avons fair un pourvoi devant le Conseil d'Etat et il a été reçu, rétorque avec enthousiasme le premier adjoint. C'est donc qu'il est pris au sérieux!" Et de proposer sa lecture des transferts vers la Métropole: "ça fait partie d'une stratégie pour effacer la commune du paysage institution-nel. Or ces équipements ont été payés par le contribuable!"

1.5.

21 Juillet 37e Festival 19 Août Internationa 2017 La Roque d' International de Piano La Roque d'Anthéron

M CHIAL



H. GUERRERA

Premier Temps... Venez au Festival!

Jan Lundgren piano "Mare Nostrum"

JEUDI 27 JUILLET 2017

VENDREDI 28 JUILLET 2017

VENDREDI 21 JUILLET 2017 Rachmaninov, Hirrishander SAMEDI 22 JUILLET 2017 Pare du Château de Florans DIMANCHE 23 JUILLET 2017 LUNDI 24 JUILLET 2017 MARDI 25 JUILLET 2017 Yoann Moulin récital de clavecir

MERCREDI 26 JUILLET 2017

SAMEDI 29 JUILLET 2017

DIMANCHE 30 JUILLET 2017

LUNDI 31 JUILLET 2017

w w w . f e s t i v a l - p i a n o . c o m Réservations: +33 (0)4 42 50 51 15

